

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, Yoann GREGOIRE, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, David MAROLLEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD

Excusés : Yves ROUSSEAU (pouvoir à Dominique POUVREAU)
Jean-Pierre GOIN (pouvoir à David MAROLLEAU)
Pierre LEGAL (pouvoir à Guy MOREAU)
Didier BELAUD (pouvoir à Danièle BELAUD)

Absent : Gilles BERLAND

Date de la convocation : vendredi 2 juin 2023

Secrétaire de séance : David MAROLLEAU

Délibération 2023-06-01

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 11 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil du 11 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2023-06-02

Tirage au sort des jurés d'assise 2024

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 24 mars 2023 le Conseil municipal en présence des représentants des communes de Cezais, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Maurice-des-Noues doit procéder au tirage au sort de six personnes inscrites sur les listes électorales des communes ci-dessus pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assise pour 2024.

Ont été tirés au sort :

- M. Stéphane, Hubert, René FLEURISSON, né le 12/12/1969 à Luçon, domicilié à Cezais, 102, les Gazelles,
- Monsieur Bernard, Michel TOMASINA, né le 14/02/1953 à Oradour sur Glane, domicilié à Vouvant, Les Gâts,
- Monsieur Guillaume, Yvon, Claude MOUTRAY, né le 25/02/1975 à Fontenay-le-Comte, domicilié à Vouvant, 4 chemin des Fosses
- M. Thierry, Denis, Maurice BOUDEAUD, né le 04/02/1975 à Fontenay-le-Comte, domicilié à Cezais, 10, rue des Acacias,
- M. Bernard, Pierre MOURER, né le 16 avril 1945 à Bordeaux, domicilié à Saint-Cyr-des-Gâts, La Révelinière,
- M. Laurent, Hervé LEJEUNE, né le 05/02/1979 à Saint-Quentin (02), domiciliée à Saint-Maurice-des-Noues, 6, rue des Clos des Vignes

Délibération 2023-06-03

Facturation des frais d'enlèvement de véhicule abandonné sur la voie publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un véhicule abandonné sur la Place du Bail a été enlevé et que le coût de cette opération a été supporté par la commune.

Considérant que les prochaines éventuelles interventions se dérouleront de la même façon,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de facturer l'enlèvement de véhicule abandonné au propriétaire dudit véhicule par l'émission d'un titre de recettes qui sera mis en recouvrement par le Centre des Finances Publiques de Fontenay-le-Comte.

Délibération 2023-06-04

Subventions aux associations pour 2023

Monsieur le maire, suite à la réunion du 17 mai 2023 des Commissions « Finances, économie, commerces et affaires juridiques », « Enseignement, social, vie citoyenne et associative » et « Travaux, voirie, bâtiments communaux, services techniques, éclairage public, assainissement ordures ménagères » propose l'examen des demandes de subvention :

1/ Associations communales :

ASSOCIATION	SUBVENTION OBTENUE EN 2022	SUBVENTION DEMANDEE EN 2023	SUBVENTION ACCORDEE EN 2023
Amicale Laique (1)	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Amitié Vouvantaise - 3e Age	- €	- €	- €
Choeur en Ballade - Chorale	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité des Fêtes	165,00 €	165,00 €	<i>en attente</i>
Graine de Nature	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
Le Bruit du Monde	- €	- €	- €
La Goulée d'Ev	165,00 €	500,00 €	350,00 €
La St Hubert - Chasse (2)	300,00 €	350,00 €	300,00 €
Les Amis de l'Orette - EHPAD	165,00 €	165,00 €	165,00 €
Les Echappés de Mélusine (3)	165,00 €	265,00 €	165,00 €
Maison Familiale Rurale	600,00 €	800,00 €	700,00 €
Patrimoines du Vouvantais	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Vouvantigny Tennis Club	600,00 €	620,00 €	620,00 €
UNC AFN Vouvant Cezais (4)	165,00 €	165,00 €	165,00 €
Vouvant Village de peintres (5)	4 000,00 €	4 000,00 €	<i>en attente</i>
Yoga Mélusine (6)	165,00 €	165,00 €	165,00 €
Vendée Bas Poitou	1 000,00 €	1 000,00 €	750,00 €
Orgue et Musique à Vouvant (7)	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
UMA KATA	165,00 €	800,00 €	165,00 €
Foot	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
transport solidaire	350,00 €	350,00 €	350,00 €
au-delà de l'eau	- €	350,00 €	165,00 €
Amicale des pompiers			<i>en attente</i>
TOTAL GENERAL :	15 255,00 €	17 995,00 €	11 260,00 €

Quittent la salle et ne prennent pas part au vote :

- (1) Anthony METAY.
- (2) Xavier PHILIPPOT et Jean Pierre GOIN (absent)
- (3) Anthony METAY
- (4) Gilles BERLAND (absent)
- (5) Danièle BELAUD, Dominique POUVREAU et Gilles BERLAND (absent)
- (6) Dominique POUVREAU
- (7) Yves ROUSSEAU, Pierre LEGAL et Gilles BERLAND (absents)

2/ Associations extérieures

ASSOCIATION	SUBVENTION OBTENUE EN 2022	MONTANT DEMANDÉ 2023	SUBVENTION ACCORDEE EN 2023
Banque Alimentaire de la Vendée	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Avenir Gymnique de la Chataigneraie (3 jeunes de Vouvant)	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Donneurs de sang La Chataigneraie	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Ecoute Parents	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Club nautique la Châtaigneraie	40,00 €	40,00 €	40,00 €
MFR Mouilleron Saint Germain	50,00 €	- €	- €
Jeunes Sapeurs Pompiers de la Chataigneraie	170,00 €	170,00 €	170,00 €
MFR Pouzauges	50,00 €	- €	- €
Secours Catholique de la Chataigneraie	- €	- €	- €
France Parkinson	- €	Libre	- €
France ADOT 85 (don d'organes)	- €	Libre	- €
ADMR	- €	1 200,00 €	- €
Protection civile	- €	Libre	- €
Atout linge	- €	Libre	- €
AREAMS	- €	Libre	- €
Adile de la Vendée	- €	Libre	- €
Libère toi 85	- €	Libre	- €
Union fraternelle des Vendéens de Paris (abonnement)		60,00 €	60,00 €
Les Cadets de la Gendarmerie de Vendée	- €	Libre	- €
jamalv	- €	Libre	- €
Secours populaire	- €	Libre	- €
SOS Femmes Vendée	- €	Libre	- €
UDAF	- €	Libre	- €
TOTAL GENERAL :	563,00 €	1 723,00 €	523,00 €

Le Conseil municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le maire à procéder au mandatement des subventions.

Délibération 2023-06-05

Entretien des rives de la Mère 2023

Afin de procéder à l'entretien des Rives de la Mère en 2023, la commune a pris contact avec l'entreprise REGNER PAYSAGE, qui avait assuré l'entretien en 2022.

Pour l'année 2023, REGNER PAYSAGE propose un devis d'un montant de 3 207,25 € TTC.
Monsieur le Maire propose de maintenir l'offre de l'entreprise REGNER PAYSAGE pour 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Regner Paysage pour un montant 3 207,25 € TTC.
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2023-06-06

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
au 1^{er} janvier 2024 - abrégée

Par délibération N° 2023-05-02 la commune de Vouvant a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les budgets de la commune.

La commune doit choisir entre la nomenclature M57 développée ou abrégée.
La commune doit décider de l'expérimentation ou non du Compte Financier Unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- décide d'adopter la version abrégée de la nomenclature comptable M57
- 2- décide de ne pas adopter l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Délibération 2023-06-07

Travaux de restauration de l'escalier extérieur de la Tour Mélusine

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer un devis afin d'autoriser les travaux de restauration de l'escalier extérieur de la Tour Mélusine.

L'entreprise GIBAUD, le mieux disant et conforme aux exigences de l'architecte des Bâtiments de France a été retenue parmi les quatre consultées et a présenté le devis suivant :

RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ESCALIER - TRANCHE UNIQUE

Le devis étant forfaitaire, il appartient à l'entreprise de vérifier et éventuellement de rectifier les quantités prévues, de modifier ou compléter le contenu du cadre proposé. Aucune modification ultérieure des quantités ne sera acceptée en dehors de celles liées aux modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage.

LOT 1

INSTALLATIONS DE CHANTIER		U	QTÉ MOE	QTÉ ENT	PU	PT
Cabanes	Vestiaire	ens.	1	1	253,00 €	253,00 €
	Locaux d'hygiène	ens.	1	1	253,00 €	253,00 €
	Réfectoire	ens.	1	1	253,00 €	253,00 €
700	Eau + électricité + consommations	ens.	1	1	460,00 €	460,00 €
8	clôtures	ens.	1	1	372,40 €	372,40 €
Panneau de chantier	panneau	ens.	1	1	553,65 €	553,65 €
	Echafaudage	de pied 12m. x 6,5m	m²	78	78	32,59 €
16		ens.	1	1	744,80 €	744,80 €
évacuation des gravois	évacuation	ens.	1	1	460,00 €	460,00 €
TOTAL INSTALLATIONS DE CHANTIER						5 891,87 €

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER		U	QTÉ	PU	PT	
Travaux préalables						
	Calepin des ouvrages	ens.	1	1	651,70 €	651,70 €
	Dévégétalisation	ens.	1	1	558,60 €	558,60 €
TOTAL TRAVAUX PRÉALABLES						1 210,30 €
Travaux de dépose						
	Dépose en démolition du garde-corps 330cm x 148cm x 7cm	ens.	1	1	93,10 €	93,10 €
	Dépose en conservation pierres de couvertines main courante 3m² x 0,03m	m²	1	1	139,65 €	139,65 €
	Dépose en conservation des maçonneries main courante 3m² x 1,1m	m³	3,3	3,3	93,10 €	307,23 €
	Dépose en conservation des marches 7,2m² x 0,21m	m²	1,6	1,6	372,40 €	595,84 €
	Dépose en conservation du massif d'escalier maçonné 50m³	m³	50	50	139,65 €	6 982,50 €
	Dépose en démolition du chevalement en bois y compris massif de fondations	ens.	1	1	279,30 €	279,30 €
TOTAL TRAVAUX DE DÉPOS						8 397,62 €
Travaux de réfection						
	Création d'une fondation en béton armé sous l'escalier 8,64m² x 0,60m					
	Travaux de terrassement 6,4m² x 0,80m	m³	5,2	5,2	139,65 €	726,18 €
	Réalisation de la fondation	m³	4	4	357,33 €	1 429,32 €
		0,5 m³	1,5	1,5	23,28 €	34,92 €
	Réalisation en réemploi maçonnerie de moellon à un parement aligné				- €	
	Voile inférieure (7+9,5) x 0,4ep.	m³	6,6	6,6	802,30 €	5 295,18 €
	Voile supérieure (7,5+4) x 0,4ep.	m³	4,6	4,6	802,30 €	3 690,58 €
	Maçonnerie de blocage intérieur ((7+9,5) x 1,75ep.) + ((7,5+4) x 0,6ep.)	m³	35,8	35,8	290,25 €	10 390,95 €
	Coulage béton pour pailasse et engravement dans la tour 6m²+3,3m² x 0,25ht moyen	m³	2,5	2,5	380,60 €	951,50 €
	Pose pierres de réemploi, marches et paliers 7,2m² x 0,21m	m²	1,6	1,6	755,75 €	1 209,20 €
	Provision pierres de taille en recherche 30%	m³	0,5	0,5	1 725,00 €	862,50 €
	Pose de maçonnerie de moellon en réemploi à deux faces alignées main courante 2,96m²	m³	3,1	3,1	558,60 €	1 731,66 €
	Poses pierres de couvertines 2,96m² x 0,03m	m³	0,9	0,9	698,25 €	628,43 €
	Provision pierres de taille en recherche 50%	m³	0,5	0,5	1 725,00 €	862,50 €
	Repointement de parement en moellon, compris marches et couvertines (6+3,25)+(7+9,5)	m²	58,6	58,6	46,55 €	2 727,83 €
	Fourniture et pose d'un garde-corps métallique	ens.	1	1	2 903,75 €	2 903,75 €
TOTAL TRAVAUX DE RÉFECTI						33 444,50 €
Travaux sur l'arrachement						
	Moyens d'accès	ens.	1	1	698,25 €	698,25 €
	Refichage extérieur 100%	m²	12,6	12,6	40,69 €	512,69 €
	Dépose et repose de parements pierres de taille	m³	1,6	1,6	1 070,65 €	1 713,04 €
	Provision de pierres de taille	ens.	1	1	1 150,00 €	1 150,00 €
TOTAL TRAVAUX RESTAURATION ESCALIER						4 073,98 €

TOTAL TRAVAUX HT	53 018,27 €
TVA 20%	10 603,65 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	63 621,92 €

ENTREPRISE GIBAUD

117, rue du Moulin Fradet
85200 FONTENAY-LE-COMTE
SAS : capital de 8 000 € - N° SIRET : 347 558 959 0003
N° TVA / fr27 347 558 959 - APE : 4399 C
Tél. : 02 51 69 20 93
accueil@sasgibaud.fr

Fontenay le Comte Le 25/05/23

Dépense : 53 018,27 € HT (63 621,92 € TTC)

Recettes :

- DRAC (40 % du montant HT) : 21 207,31 €
- Région (20 % du montant HT) : 10 603,65 €
- Département (10 % du montant HT) : 5 301,83 € HT

Reste à charge pour la commune : 15 905,48 HT (26 207,31 € TTC)

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise GIBAUD pour un montant de 53 018,27 € HT (63 621,92 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2023-06-08

Modification du devis du terrain multisports (City Park)

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Délibération 2023-06-09

Autorisation de signer un devis d'un montant supérieur à 4 000 € concernant le feu d'artifice du 14 juillet 2023

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer un devis afin d'autoriser le feu d'artifice prévu le 14 juillet 2023.

L'entreprise Mille Feux a été sollicitée et a présenté le devis suivant :



11, Chavigny
85400 STE GEMME LA PLAINE
SIRET : 44091454700011
APE : 9001Z
N° TVA : FR49440914547
Tél : 02.51.56.83.38
Fax : 02.51.56.93.56
contact@millefeux.com - www.millefeux.com
Licence entrepreneur du spectacle

HOTEL DE VILLE
Monsieur Le maire
Xavier PHILIPPOT
Place de l'Eglise
85120 VOUVANT

DEVIS

Date	Numéro
05/06/2023	DV128/23

Code client
C014

Référence	Désignation	Qté	Prix U HT	Montant HT	TVA
-----------	-------------	-----	-----------	------------	-----

SPECTACLE PYROTECHNIQUE-LE VENDREDI 14 JUILLET 2023

FEU D'ARTIFICE GRAND SPECTACLE -DS 75	1	3 500.00€	3 500.00€
16 Tableaux-1 pré bouquet-1bouquet final			

Prestation et sono incluses

Catégorie F4T2-NI : soumis à déclaration en Préfecture

PRESTATION MILLE FEUX :

- livraison et transport de votre feu d'artifice sur site, le jour de l'événement, par transporteur agréé.
- le montage, le tir, et démontage de votre feu d'artifice, par nos artificiers qualifiés (salaires et charges sociales inclus).
- une régie de tir professionnelle, pour une mise à feu électrique.
- une assurance spécialement adaptée à la pyrotechnie.
- l'accompagnement administratif (déclarations, dossier sécurité...)
- surveillance du site pendant le montage, tir et démontage de votre feu d'artifice.
- ramassage des déchets pyrotechniques et nettoyage du site de tir.
- la fourniture d'affiches en format A3.
- la création et l'ajustement du timing, de votre spectacle pyrotechnique, sur un thème des « Collections musicales ».

Reste à la charge du client :

1 repas midi et soir pour l'artificier

Le devis signé vaut commande et acceptation des CGV jointes.

Bon pour accord, Date :

Signature :

Montant HT	TVA	Montant TVA
3 500.00 €	20,0	700.00 €

Total HT	3 500.00€
Net HT	3 500.00 €
Total TVA	700.00 €
MONTANT A PAYER	4 200,00 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Mille Feux pour un montant de 3 500 € HT (4 200 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Adhésion à la Fondation du patrimoine
- Désignation d'un référent laïcité
- Entretien du stade
- Convivio
- Mise en sécurité de l'abribus à l'Alouette
- Bénévoles à l'Ehpad
- Réunion du CIAS

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance

David MAROLLEAU

Le maire

Xavier PHILIPPOT